

## Règlement

### Course à pied, sur route, chronométrée avec classement

#### Art 1 - Organisation et partenariat

La Corrida de St-MEMMIE est organisée par SOLIDARITÉ - ENFANTS DU VIETNAM, association à but non lucratif, ci-après désignée comme « l'organisateur », dont l'objet est de promouvoir la solidarité envers les enfants déshérités du Vietnam (N° W511001524)

Un partenariat a été mis en place avec :

- le COCAA (Club Olympique Champagne Argonne Athlétisme) pour les inscriptions et le chronométrage des épreuves
- la Ville de St-MEMMIE pour l'accueil et la logistique des épreuves
- le Département de la Marne, les écoles de Saint-Memmie et les collèges de la ville de CHÂLONS-en-CHAMPAGNE

#### Art 2 - L'épreuve

L'épreuve aura lieu le **dimanche 8 octobre 2023**

Elle comprend 3 courses

- Départ à 10h : **course de 8,8 km**, réservée aux personnes nées en 2008 et avant pour les licencié(e)s FFA et les non licencié(e)s. Pour les majeurs présentation d'un **certificat médical de non-contre-indication à la course à pied en compétition**, et pour les mineurs, un **questionnaire de santé**. Pour des raisons techniques, les coureurs seront éliminés au-delà du temps limite de 1h10'.
- Départ à 11h15 : **3 km** pour les adolescents de 12 à 15 ans nés en 2006, 2007, 2008 et 2009 (*minimes et benjamins*), ouvert aux licenciés FFA (des catégories Benjamins/minimes né(e)s entre 2009 et 2012) et non licenciés. Course ouverte à toutes et tous.
- Départ à 11h45 : **1 km** pour les enfants né(e)s entre 2013 et 2017 (*animation réservée aux Éveils et Poussins*).
- Départs et arrivées devant la mairie de Saint-Memmie, avenue le Corbusier.

#### Art 3 - Inscription

En raison du parcours, les courses ne sont pas ouvertes aux handisports

- Le **droit d'engagement est fixé à 10€ pour la course de 8,8 km, 5 € pour les 3 km et 3 € pour le 1 km.**

Les inscriptions se feront en ligne, sur le [site du COCAA](#) ; elles seront closes le samedi 7 octobre à 20h.

Les inscriptions seront possibles le jour de la course, avec un supplément de 3 € par inscription pour la course de 8.8 km, et seront closes ½ heure avant le départ de la course.

Le dossier d'inscription se compose :

- du bulletin d'inscription
- de la photocopie de la licence en cours de validité au jour de la course, ou d'un certificat médical de moins d'un an au jour de la course
- du règlement par virement pour les inscriptions en ligne, ou bien par chèque ou espèces le jour de la course.
- Aucune inscription ne sera prise par téléphone

La liste des engagés, présente sur le site du COCAA vaut confirmation d'inscription.

Tout dossier incomplet sera rejeté, et les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur.

Les dossiers réceptionnés après la clôture des inscriptions ne seront pas renvoyés et les chèques seront détruits ; les virements ne seront pas renvoyés et resteront acquis à l'organisateur. Toute inscription est ferme et définitive, et ne pourra faire l'objet d'un remboursement, sous quelque motif que ce soit.

**Tout engagement est personnel.** Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossier à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossier acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossier devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### Art 4 - Aptitude à participer

Présentation obligatoire de l'un ou l'autre des documents suivants :

- licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, **délivrées par la FFA.**
- ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA, en cours de validité à la date du 08 octobre 2023, et **complété par un médecin.**
- ou d'une licence sportive en cours de validité au 08 octobre 2023, délivrée par une **fédération agréée**, sur laquelle doit apparaître la mention de **non contre-indication** à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition. (liste des fédérations agréées sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation> (*cocher case Multisports*).

**Non licenciés majeurs :** joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition (*ou une photocopie*) **datant de moins d'un an au jour de la course (08 octobre 2023).**

**Aucun autre document ne pourra être accepté.**

Les licences du Triathlon, de la Course d'Orientation et du Pentathlon Moderne, **ne sont plus acceptées.**

#### Art 5 - Charte du coureur

En cas de risques sanitaires, l'organisation se réserve le droit à certaines modifications en fonction des recommandations des Pouvoirs publics en vigueur au moment de l'épreuve, chaque coureur devra le cas échéant signer la charte du coureur, rédigée par la FFA, lors de la remise de son dossier. Cette charte précisera les règles à respecter si besoin.

#### Art 6 - Dossards

Les dossards seront remis le jour de la course sur présentation d'une pièce d'identité, et éventuellement après signature de la charte présentée ci-dessus.

**Pensez à apporter vos épingles !!!**

#### Art 7 - Assurances

Responsabilité civile : l'organisateur est couvert par une police souscrite auprès de AXA (*contrat N° 10272341904*)

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance attachée à leur licence ; **il incombe aux autres participants, non licenciés, de s'assurer à titre personnel**

#### Art 8 - Annulation

En cas d'annulation de la course, pour cas de force majeure, et/ou un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement ne sera effectué, et aucune indemnité ne sera versée.

#### Art 9 - Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de leur participation le jour de la manifestation, sur lesquelles ils pourraient apparaître, et ce pour une durée de 5 ans.

#### Art 10 - Accompagnement

Tout accompagnateur est strictement interdit pendant les courses

#### Art 11 - Récompenses : PRÉSENCE OBLIGATOIRE

Récompenses non cumulables

Grille des prix :

- Remise de trophée aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes
- Tirage au sort à l'issue du protocole de récompenses.

#### Art 12 - Conditions générales

Les participants s'engagent à ne pas porter plainte contre l'organisateur en cas de chute, d'accident matériel ou corporel.

L'envoi du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité

**Nous vous souhaitons une bonne course !**

6<sup>ème</sup>  
Édition

# CORRIDA DE ST-MEMMIE



inscription  
en ligne

Je cours pour  
les enfants  
du vietnam

## 8 OCTOBRE 2023

**8,8 km >>> 10h00**

**3 km >>> 11h15**

**1 km >>> 11h45**

